

## ÉLECTIONS À DATE FIXE AU CANADA

JURIDICTIONS	ANNÉE DE L'ADOPTION DES LOIS SUR LES ÉLECTIONS À DATE FIXE	PREMIÈRE ÉLECTION À DATE FIXE PRÉVUE	DATE DES ÉLECTIONS (GOUVERNEMENT MAJORITAIRE OU MINORITAIRE AU DÉCLENCHEMENT DES ÉLECTIONS)	RESPECTÉE OU NON
Colombie-Britannique	2001	2 <sup>e</sup> mardi de mai 2005	17 mai 2005 (Majoritaire) 12 mai 2009 (Majoritaire) 14 mai 2009 (Majoritaire)	✓
Terre-Neuve-et-Labrador	2004	2 <sup>e</sup> mardi d'octobre 2007	9 octobre 2007 (Majoritaire) 11 octobre 2011 (Majoritaire)	✓
Ontario	2005	1 <sup>er</sup> jeudi d'octobre 2007	10 octobre 2007 (Majoritaire) 6 octobre 2011 (Majoritaire)	✓
Canada	2007	3 <sup>e</sup> lundi d'octobre 2009 À la suite aux élections anticipées de 2008, les élections suivantes étaient prévues le 3 <sup>e</sup> lundi d'octobre 2012.	14 octobre 2008 (Minoritaire – dissolution prématurée à la demande du PM) 2 mai 2011 (Minoritaire – vote de non-confiance)	
Nouveau-Brunswick	2007	4 <sup>e</sup> lundi de septembre 2010	27 septembre 2010 (Majoritaire)	✓
Saskatchewan	2008	1 <sup>er</sup> lundi de novembre 2011	7 novembre 2011 (Majoritaire)	✓
Île-du-Prince-Édouard	2008	1 <sup>er</sup> lundi d'octobre 2011	3 octobre 2011 (Majoritaire)	✓
Manitoba	2008	1 <sup>er</sup> mardi d'octobre 2011	4 octobre 2011 (Majoritaire)	✓
Alberta	2011	Entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 31 mai 2012	23 avril 2012 (Majoritaire)	✓

- ❖ 12/14 élections se sont tenues à la date prévue, c'est-à-dire près de 90 %.
- ❖ À l'exception du fédéral, toutes les juridictions canadiennes ayant instauré des élections à date fixe ont respecté leur engagement.
- ❖ Dans le cas du fédéral, le premier ministre Harper a demandé une dissolution prématurée de la Chambre des communes (gouvernement minoritaire) en 2008. En 2011, le gouvernement, toujours minoritaire à la suite des élections générales de 2008, a perdu la confiance de la Chambre ce qui a déclenché des élections prématurées le 2 mai 2011.
- ❖ Les lois sur les élections à date fixe étant relativement récente au Canada, cinq provinces n'ont tenu qu'une seule élection générale à date fixe depuis l'adoption de leur loi, soit le Nouveau-Brunswick en 2010, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que le Manitoba en 2011 et l'Alberta en 2012.
- ❖ La Colombie-Britannique, la première province à avoir adopté une loi sur les élections à date fixe, en a tenu trois jusqu'à maintenant.

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 4 juin 2013

No. : CI-065

Secrétaire : Anik Laplante